

Canton de Berne

Commune de Saint-Imier

Aménagement local

Plan 2 - Plan des zones de construction 1:2'000

Indications relatives à l'approbation

Séance d'information publique :	30 novembre 2011
Participation et information de la population (dépot public) :	1 ^{er} au 21 décembre 2011
Examen préalable :	3 septembre 2012 / 19 août 2013
1 ^{er} Publication dans la Feuille officielle d'états :	du 8 et 13 mai 2013
1 ^{er} Publication dans la Feuille officielle du Jura bernois :	du 10 et 17 mai 2013
1 ^{er} Dépot public :	du 10 mai au 10 juin 2013
2 ^{er} Publication dans la Feuille officielle d'états :	22 août 2013
2 ^{er} Publication dans la Feuille officielle du Jura bernois :	du 23 août 2013 au 21 septembre 2013
2 ^{er} Dépot public :	du 23 août 2013 au 21 septembre 2013
Proportions de consultation :	13 et 14 juillet 2013 / 23 octobre 2013
Oppositions validées : 2	Opposition maintenue : 2
Reserves de droits : 0	

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 5 JUILLET 2013

DECIDE PAR L'ASSEMBLEE MUNICIPALE SOUS RESERVE DU REFERENDUM FACULTATIF

LE 15 AOÛT 2013

La Présidente : Mélanie Erard

Le Secrétaire : Katia Elmer

ADOPTÉ PAR LE CORPS ELECTORAL DE SAINT-IMIER

LE

Par : Oui

Non

Le Chancelier certifie exactes les indications ci-dessus

Saint-Imier, le

Le Chancelier

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Légende

Contraintant

Zone de construction CO

Zone de construction C2a (Ordre non contigu)

Zone de construction C2b (Ordre contigu)

Zone de construction C2c (Ordre presque contigu)

Zone de construction C2a (Ordre non contigu)

Zone de construction C2b (Ordre contigu)

Zone de construction C2c (Ordre presque contigu)

Zone de construction C4a (Ordre non contigu)

Zone de construction C4b (Ordre contigu)

Zone de construction C4c (Ordre presque contigu)

Zone de construction A1

Zone de construction A2

Zone d'usage publique

Zone à planification obligatoire

Périimètre de protection et périmètre de conservation du site bâti

Aléas, arbres

Protection archéologique

A titre indicatif

PQ Plan de quartier existant

Recensement architectural

Bâtiments méritant protection, situation importante

Bâtiments méritant protection

Bâtiments méritant conservation, situation importante

Bâtiments méritant conservation

Forêts

Limite de forêts faisant loi selon l'article 10 alinéa 2 L Fo

Limite de forêts dynamique

Mont-Soleil 1:5'000

Chaux-d'Abel 1:5'000